

Ville de Lorient

DIC

Document
d'information
communal
sur les

RIIM

risques majeurs



Risque
sismique



Risque
climatique



Risque
lié aux
inondations



Risque
radon



Risque
industriel



Risque lié
au transport
de matières
dangereuses



Risque lié
aux engins
de guerre



Risque
sanitaire



VILLE DE
LORIENT

ÉDITO

Lorient fait partie des vingt-huit mille communes françaises dans lesquelles des risques sont identifiés, naturels ou technologiques, et pour lesquelles des campagnes d'information et des mesures de prévention sont confiées aux maires.

Les catastrophes sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont rares, qu'on a tendance à les oublier et à se croire à l'abri ! Le risque zéro n'existe pas. Mais le risque est identifié, mesuré, anticipé.

Le document que vous allez lire, document d'information communal sur les risques majeurs, aussi appelé par son acronyme Dicrim, vise à informer la population lorientaise sur les risques repérés sur notre ville, et sur la conduite à tenir en cas de danger avéré. Il rappelle aussi que la commune de Lorient est dotée d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) qui organise l'accompagnement des populations, en complément des services de secours de l'État et du Département.

En cas de crise, vous pouvez compter sur le professionnalisme, la réactivité, le sang-froid de vos élus et des agents municipaux de la Ville de Lorient pour faire le maximum afin de garantir la sécurité de tous.



Fabrice Loher,
Maire de Lorient



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR



Risques « naturels » :

avalanche, radon, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique,...

Risques « anthropiques » (relatifs à l'activité humaine) :

risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage, transport de matières dangereuses,...

En cas de risque majeur, un Plan communal de sauvegarde (PCS) est déclenché par le maire, en lien avec le préfet. Le PCS regroupe un ensemble de moyens permettant de faire face aux situations à risques.

Les risques majeurs font l'objet d'une information particulière qui s'applique au moment des transactions immobilières. Les notaires, bailleurs et agences immobilières doivent informer les acquéreurs ou locataires de la présence des risques auxquels leurs biens sont soumis.



Plus d'informations
sur le site de la préfecture du Morbihan :

<https://bit.ly/2ROcXsb>

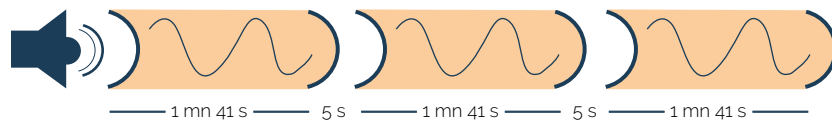


LES SIRÈNES D'ALERTE

Elles sonnent en cas de danger et sont activées par la Préfecture ou la Ville de Lorient

Le début de l'alerte :

trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence de 5 secondes. Le son est modulé, montant et descendant.



La fin de l'alerte :

Lorsqu'il n'y a plus de danger, la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE,

- > **Mettez-vous à l'abri.**
- > **Ne téléphonez pas** (sauf urgence vitale).
- > **Ne sortez pas pour chercher vos enfants.**
- > **Ne fumez pas.**
- > **Consultez le site www.lorient.bzh ou écoutez France Bleu Breizh Izel** sur 90.4 en FM ou **consultez les réseaux sociaux** municipaux, respectez les consignes si une communication vous est adressée.

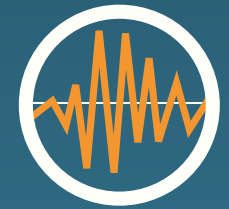
Il y a plusieurs sirènes installées à Lorient qui peuvent être entendues largement sur le territoire. Attention, ne confondez pas avec le signal d'essai mensuel du 1^{er} mercredi du mois à 11 h 45 (une seule séquence d'une minute et 41 secondes),

Pour plus d'informations ou pour entendre le signal national d'alerte, vous pouvez visiter le site :

www.interieur.gouv.fr
notamment à la rubrique « sécurité civile ».



RISQUES SISMIQUES



La commune de Lorient est en zone de sismicité 2, ce qui signifie que le risque de tremblement de terre existe, même s'il est peu élevé. Des mesures particulières sont à suivre notamment au niveau de la construction des nouveaux bâtiments selon des normes parasismiques.

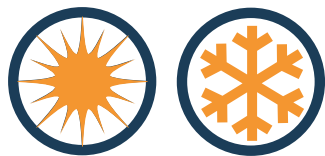
SI LA TERRE TREMBLE

- > **Ne vous positionnez pas sous quelque chose qui peut tomber** (pont, balcon, corniche, fils électriques,...).
- > **Mettez-vous en sécurité.**
- > **Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés.**
- > **Ne prenez pas les ascenseurs.**
- > Si vous êtes chez vous, en cas de doute, **coupez l'eau, le gaz, l'électricité.**

Après une première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.



RISQUES CLIMATIQUES



Les risques climatiques sont classés en quatre catégories, du vert au rouge. Ils traduisent des épisodes extrêmes, du grand froid à la canicule, en passant par les orages, tempêtes, grêle, verglas, chutes de neige, etc



Météo France surveille les événements météorologiques et assure une vigilance relayée département par département à consulter sur vigilance.meteofrance.fr

- Pour les risques ponctuels (tempête, orage, verglas, etc) :
 - > **Ne vous déplacez pas**, sauf absolue nécessité.
- Pour les risques qui s'installent dans la durée (grand froid, canicule) :
 - > **Ne sortez qu'en cas de besoin.**
 - > **Limitez vos déplacements.**
 - > **Adaptez votre habillement** aux circonstances.
 - > Et, quand c'est possible, **protégez votre logement** pour y conserver des conditions de vie supportables.

Soyez attentifs aux personnes fragiles, isolées, handicapées, âgées !



N'hésitez pas à les signaler au Centre communal d'action sociale (CCAS)

02 97 84 15 50 - ccas@lorient.bzh

RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS



Deux risques sont identifiés en lien avec l'eau à Lorient.



La submersion des zones **côtières** par la mer dans des conditions météorologiques extrêmes (dépressions atmosphériques, vents violents, forte houle ...) conjuguées à un fort coefficient de marée.

L'inondation en cas de **rupture du barrage de Guerlédan**, situé à 88 km en amont de Lorient, une montée des eaux d'environ 20 cm surviendrait 8 heures après l'événement.

DANS LES SECTEURS CONCERNÉS, EN CAS D'ALERTE,

- > **Obturez les entrées d'eau.**
- > **Surélevez** les objets de valeurs, produits polluants et appareils électriques.
- > **Ne déplacez pas les véhicules,**
- > **Coupez le gaz et l'électricité.**

NB : des inondations sur certains points bas de la ville peuvent survenir lors de pluies importantes et soudaines.

RISQUES RADON



Le radon est un gaz radioactif, issu de la désintégration du radium et de l'uranium, présent naturellement dans l'air, l'eau, le sol.

À Lorient comme dans la majeure partie du Morbihan, le sous-sol granitique concentre une forte teneur en radon, qui fait que la ville est classée parmi les secteurs les plus exposés, en zone 3 (classement maximal).

CONTRE LE RADON

Le maître mot est la ventilation... donc :

- > **Aérez** les locaux tous les jours.
- > **Améliorez l'étanchéité** des murs et planchers.
- > **Installez un système de ventilation** mécanique contrôlée (VMC).



RISQUES INDUSTRIELS



À Lorient, les seuls risques industriels potentiels sont liés aux dépôts pétroliers.

Il s'agit de risques de surpression pouvant entraîner une explosion, ou de risque thermique en cas d'incendie.



Périmètre PPI
(Plan particulier d'intervention)

LES BONS RÉFLEXES

Mettez-vous à l'abri et attendez les consignes en restant confiné. Si une évacuation est nécessaire, la population concernée sera alertée. Dans ce cas, respectez les consignes dans le calme.

RISQUES LIÉS AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Il s'agit de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.



Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir n'importe où sur la commune, notamment sur les grands axes, la voie ferrée, les pipelines de Seignelay et Kergoise.

SI L'ON EST TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

- > **Donnez l'alerte** au **18**, **17** ou **112**
- > **Eloignez-vous** et faites éloigner les personnes à proximité
- > **N'intervenez pas** vous-même
- > **Ne fumez pas**

Pour en savoir plus, connaître la nomenclature des matières dangereuses et décrypter les étiquettes, consultez <https://www.gouvernement.fr/risques>

RISQUES LIÉS AUX ENGINES DE GUERRE



Lorient a été bombardée massivement pendant la Seconde Guerre mondiale. De nombreux engins sont probablement encore présents dans le sous-sol de la ville. À chaque chantier de construction, il est possible d'en trouver.

LES BONS RÉFLEXES

- > **Ne l'approchez pas.**
- > **N'y touchez pas.**
- > **Alertez le 18 ou le 112.**
les services de secours prendront toutes les mesures de sécurité et avertiront la préfecture pour faire intervenir le service de déminage.



RISQUES SANITAIRES



Les principaux risques sont les pandémies, épizooties et intoxications alimentaires.


PANDÉMIE :

Une pandémie est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un virus. Exemples : grippe H1N1, SRAS, Covid19, etc


En période de pandémie, respectez les gestes barrières !

ÉPIZOOTIE :

Le mot épizootie décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux. Ce phénomène représente un risque pour la santé humaine, par transmission directe ou indirecte. Exemples : grippe aviaire, peste porcine, fièvre aphteuse, etc

 > En période d'épizootie, si vous trouvez un animal mort ou qui vous semble malade, **ne le touchez pas et prévenez le 18 ou le 112.**

INTOXICATION ALIMENTAIRE :

 > S'il y a suspicion **d'intoxication alimentaire**, prévenez le 15 ou le 112.

ÊTRE ALERTÉ



La Ville de Lorient est dotée d'un système d'alerte qui permet de contacter directement la population. Inscrivez-vous sur :

<https://demat.lorient.bzh/demarche/222/1>



En cas d'alerte, vous recevrez un message vocal ou sms émanant du numéro **02 97 35 32 32**. Enregistrez-le dans votre répertoire comme *Alerte Ville de Lorient*

Vous n'habitez pas Lorient mais vous y travaillez ou vous y avez des proches, remplissez une fiche d'inscription par adresse concernée.

Les informations recueillies dans ce formulaire ne sont destinées qu'à la Ville de Lorient et ne seront utilisées que dans le cadre du système d'alerte à la population. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à leur utilisation. Pour exercer ces droits ou pour toute question à ce sujet, vous pouvez adresser un courrier à la Mairie de Lorient ou envoyer un courriel à donnees.personnelles@lorient.bzh

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU SERVICE D'ALERTE

Écrivez distinctement, merci

Nom :

Prénom :

Adresse sur Lorient :

Numéro et nom de la rue :

Précision éventuelle (étage/bâtiment/appartement) :

Lieu-dit :

Téléphone 1 – si possible un mobile :

Téléphone 2 :

Téléphone 3 :

Téléphone 4 :

Adresse de messagerie 1 :

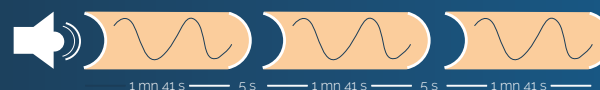
Adresse de messagerie 2 :

Imprimez cette page, remplissez-la et déposez-la à l'accueil de la mairie. Vous pouvez aussi l'envoyer par voie postale à :
Ville de Lorient
Direction de la Sécurité et de la Tranquillité publique
Mission risques majeurs
CS 30010 - 56315 Lorient Cedex

MEMENTO DES BONS RÉFLEXES

Bien réagir pour la sécurité de tous !

LA SIRÈNE RETENTIT



3 fois 1 minute 41 secondes en son modulé (p. 4)

- > **Mettez vous immédiatement en sécurité** dans le bâtiment en dur le plus proche.
- > **Tenez-vous informé** pour savoir s'il faut rester confiné ou évacuer les lieux.
- > **Écoutez la radio France Bleu Breizh Izel** ou les médias municipaux.
- > **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** ou à la crèche. Ils y sont en sécurité.
- > **Ne téléphonez pas** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours et les urgences.
- > **Ne fumez pas**, évitez toute flamme ou étincelle.
- > **Ne colportez aucune information** sur les réseaux sociaux.

FIN D'ALERTE

Son continu
de 30 secondes

À tout moment,
et si vous ne l'avez pas déjà fait,
**inscrivez-vous sans
attendre à la télé-alerte**
(Cf. p. 13)



VILLE DE
LORIENT

**Documents concernant Lorient
à consulter sur**

<https://www.lorient.bzh/dicrim/>

**Pour plus d'informations,
vous pouvez vous adresser :**

> **À la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité
Publique - mission risques majeurs**

02 97 02 22 31

risques@lorient.bzh

> **Au service Urbanisme**

(direction de la Planification et du droit des sols) :

6 rue de l'Aquilon (au Péristyle) à Lorient

02 90 74 72 10

Sur internet :

> **Portail des risques en France :**

www.georisques.gouv.fr/

> **Prévention des risques majeurs :**

www.gouvernement.fr/risques

> **Préfecture du Morbihan :**

www.morbihan.gouv.fr/

> **Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement (DREAL)
de la Bretagne :**

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/

> **Vigilance Météo-France :**

vigilance.meteofrance.fr/fr